



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CHARDON, maire

Date de convocation : 25/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15 - Quorum : 8 - Présents : 13 - Votants : 14 - Procurations : 1

PRESENTS :

Mmes CHARDON Eloïse – CHARDON Monique – DAMIANI Léa – DUBOIS Anne Gaëlle – GOY DHAHRI Isaline - REANT-CAYET Alexiane - BRON Pierre - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - FOREL Josselin - GAVARD Patrick - GRILLET Luc

Procurations : BAUD-GRASSET Delphine a donné procuration à DUBOIS Anne-Gaëlle

Excusés : BAUD-GRASSET Delphine - M. BAUD-GRASSET Joël

Secrétaire de séance : BRON Pierre

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Pierre BRON, a été désigné pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2026

DELIBERATION N° D2026026 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions affiché le 04/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le **01 avril 2026** a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de **BAUD-GRASSET Joël**

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, ayant décidé de voter à main levée à l'unanimité ;

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du **1^{er} avril 2026**

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL_DECISIONS DU MAIRE

DELIBERATION N° D2026027 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions affiché le 04/05/2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités,
Vu la délibération N°2026014 en date du 20 mars 2026, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal,
Vu le Code des marchés Publics,

Le Conseil Municipal, ayant entendu Monsieur le Maire, prend note des décisions de Monsieur le Maire suivantes :

Travaux de sécurisation de la RD12 au niveau de la Fruitière. Réduction de la bande de roulement à 5,60 m par traçage en peinture jaune. Deux passages piétons restent à matérialiser, ainsi que la pose de panneaux « zone 30 ». Facture de 780€.
Un stop a été implanté en bas de la route le long de la fruitière et un panneau « sens interdit » sera installé.

Arrivée de monsieur GAVARD à 20h15

- Facture de DEGENEVE pour la dépose des illuminations de Noël : 484 € (1030 € pour pose). Pour l'année prochaine, la commission TACA fera des propositions au Conseil pour moderniser ces illuminations.
- Paiement d'une facture de 2051€ à l'Entreprise Didier CHARDON pour le raccordement électrique et l'éclairage du local de l'ancienne « scie battante ».
- Paiement d'une facture de 11 259€ au profit du cabinet SAGE Environnement pour la poursuite des études sur la recherche des zones humides dans le cadre du lotissement des CHAIX
- Facture SOCOTEC : 2054 € 1ere facture pour la mission « contrôle technique » (total : 5650 €) du chantier de la rénovation de la salle des fêtes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES_DELEGATION DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL_COMPLEMENT

DELIBERATION N° D2026028 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions affiché le 04/05/2026_ annule et remplace la D2026014

Monsieur le Maire explique :

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, « *par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat* », d'exercer un certain nombre d'attributions relevant de la compétence de l'assemblée délibérante.

Considérant la délibération D2026014 du 20/03/2026, donnant certaines délégations au Maire, il convient d'ajouter la délégation N°10 pour permettre à monsieur le Maire de vendre des biens de la commune jusqu'à 4600 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'ajouter la délégation N°10 au Maire.

FINANCES_FISCALITE_PROPOSITION DES MEMBRES DE LA CCID

**DELIBERATION N° D2026029 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions
affiché le 04/05/2026**

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts portant création d'une commission communale des impôts directs,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune, répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Pour rappel, le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil Municipal

- **DRESSE** la liste ci-dessous à proposer au Directeur des finances publiques :

Membres proposés	
Titulaires proposés	Suppléants proposés
REANT-CAYET Alexiane	BAUD-GRASSET Joël
GRILLET Luc	BAUD-GRASSET Sylvie
DELAVOET François	BOUVIER Eric
CHARDON Monique	DUFOURD Didier
BAUD-GRASSET Martine	PINGET Chantal
DELAVOET Jean-Pierre	BAUD-GRASSET Christian
FOREL David	BOUVIER Georges
BABE Alice	PLONKA Thierry
BEL Pascal	BERCHET Gilles
ROCH Jacqueline	BOZON Sylvie
GOY Marie-Chantal	CHARDON Vincent
CHARDON Allain	PINGET Denise

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente au Directeur départemental des finances publiques.

VIE COMMUNALE_ELECTIONS_DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

**DELIBERATION N° D2026030 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions
affiché le 04/05/2026**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, le renouvellement des commissions de contrôle a eu lieu en 2023. Elles seront renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux en 2026.

Dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles 1 seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans le tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission.
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du CM ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire sur proposition du CM ;

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de **6 ans** (Décret N°2026-8 du 8 janvier 2026) et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le conseil municipal doit désigner un conseiller prêt à participer aux travaux de la commission. A défaut d'un volontaire le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office.

Entendu cet exposé, M. DELAVOET François se porte volontaire pour être membre de commission de contrôle des listes électorales.

Par ailleurs il convient de proposer un candidat titulaire et un suppléant pour l'administration ainsi que pour le tribunal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, ayant décidé de voter à main levée à l'unanimité ;

- **DECIDE** de nommer DELAVOET François comme membre du conseil municipal ;
- **PROPOSE** comme membres délégués les électeurs ci-dessous

DELEGUES DU TRIBUNAL	Membre titulaire	ROCH Joseph
	Membre suppléant	PINGET Monique
DELEGUES DE L'ADMINISTRATION	Membre titulaire	BOUVIER Séverine
	Membre suppléant	COGNE Pierre-Yves

- **DONNE** pouvoir au Maire de transmettre au représentant de l'état l'ensemble des éléments ci-dessus.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL_VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

*DELIBERATION N° D2026031 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions
affiché le 04/05/2026*

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'établissement du règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois de son installation.
Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter un règlement comprenant les dispositions qui retracent les modalités de fonctionnement du Conseil et les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- **ADOpte** le règlement intérieur joint en annexe.

VIE COMMUNALE_DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

*DELIBERATION N° D2026032 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026- CR décisions
affiché le 04/05/2026*

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) de la Haute-Savoie, la préfecture anime un réseau d'élus référents communaux chargés de relayer, au plus près des habitants, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers.
Ce dispositif s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière, qui demeure une priorité du Gouvernement.

Le référent est un élu qui sert d'interlocuteur à la préfecture et aux services de l'Etat en matière de sécurité routière à l'échelon local.

Il assure la diffusion auprès des élus et des services de la commune, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière.

Il contribue à l'identification des problématiques locales de sécurité routière et facilite la mise en œuvre des actions du PDASR sur le territoire communal.

Il est convié aux réunions d'information et aux sessions de sensibilisation organisées par les services de la préfecture

Madame CHARDON Monique se porte volontaire pour assurer cette fonction

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et pris note de la candidature de Madame CHARDON Monique le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** Madame CHARDON Monique pour assurer la fonction de référent de la sécurité routière
- **CHARGE** M. le Maire des démarches nécessaires.

PATRIMOINE-FONCIER_RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PÂTURAGE

*DELIBERATION N° D2026033 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026– CR décisions
affiché le 04/05/2026*

Vu le Code Général des Collectivités
Vu les propriétés communales,
Vu les conventions pluriannuelles de pâturage signées en 2020,

Considérant que les conventions de pâturages de Plaine-Joux établies en 2020 - signées auprès
des 4 agriculteurs - sont arrivées à échéance ;
Considérant que le prix fixé était de 33 €/an/hectare ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (soit 12 voix pour, 1 conseiller ne participant pas au vote : Patrick GAVARD),

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturage pour une durée de 6 ans
- **DECIDE** de fixer le prix annuel à 38,55 €/an/hectare selon l'arrêté N°DDT-2025-1201 de la 23/07/2025 portant fixation des valeurs locatives.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents nécessaires à l'application de cette décision

CULTURE-JEUNESSE-ASSOCIATIONS_CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE DE MOTRICITE DU GROUPE SCOLAIRE

*DELIBERATION N° D2026034 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026– CR décisions
affiché le 04/05/2026*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association Gym de la Vallée Verte de mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire pour la continuité des cours de gym du lundi soir pendant les travaux de la salle des fêtes.

Il indique que le directeur de l'école a donné son accord de principe.

Il donne lecture du projet de convention de mise à disposition de cette salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord pour la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire à l'association Gym de la Vallée Verte
- **ACCEPTE** les termes de la convention présentée,
- **CHARGE** monsieur le Maire des démarches nécessaires

FINANCES-SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2025 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS_COMPLEMENT

**DELIBERATION N° D2026035 - transmis au représentant de l'Etat le 18/05/2026– CR décisions
affiché le 04/05/2026**

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Considérant la proposition de la commission « *Tourisme Associations Culture Animation* » qui a étudié les demandes de subventions faites auprès de la commune,

Considérant la demande faite par la classe de 4^{ème} du collège pour l'aide au financement d'un voyage en Italie

Considérant que 3 collégiens de Bogève sont concernés

Considérant la proposition de la commission d'attribution des subventions de verser 200 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDE d'allouer 200 € à la classe de 4^{ème} pour son voyage en Italie**

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour son application

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES_CONSTITUTION DES COMMISSIONS_COMPLEMENT

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil, les commissions ont bien été définies, mais il manque la désignation de certains vice-présidents.

Il demande aux conseillers de se positionner.

COMMISSIONS	
URBANISME	Vice-président : Luc GRILLET
ENFANCE-VIE SCOLAIRE	Vice-président : Anne-Gaëlle DUBOIS
TRAVAUX-BATIMENTS-VOIRIE-RESEAUX	Vice-président : Jean-Pierre DELAVOET
CMJ	Vice-président : Anne-Gaëlle DUBOIS
DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT FORET AGRICULTURE MOBILITE	Vice-président : DELAVOET Jean-Pierre
TACA : TOURISME ASSOCIATIONS CULTURE ANIMATIONS	Vice-Président : DELAVOET François
COMMUNICATION-CITOYENNETE	Vice-président : Alexiane REANT-CAYET
ACTIONS SOCIALES	Vice-président : Eloise CHARDON

Ce point ne nécessite pas de délibération

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les Brasses :
 - Réunion 14/04 : suite au départ d'Antoine VALENTIN élection du président (André GERVAIS) et 3 vice-présidents (parmi lesquels Luc GRILLET)
 - Passage en Prud'homme prochainement pour l'affaire Yannick JORAT
 - DOB (Débat d'Orientaion Budgétaire) : Le débat d'orientation budgétaire prochain étudiera l'impact financier des inspections des remontées (comme le 4 places) et la remise en état de différents matériels.
 - La grande inspection du télésiège 4 places devrait être faite : le coût global est estimé à 650 000 €
 - Au vu du coût le report de la grande inspection est envisagé : le 4 places devrait être arrêté l'hiver prochain.
 - Vote du budget le 30 avril 2026. Le bilan de la saison est correct mais pas exceptionnel. (La fermeture des villages vacances à Onnion entraine une perte estimée de 200 000 €)
- CMJ :
 - René PERRISSIN du Souvenir Français a signé la convention entre le SF et le CMJ. Le SF a fait faire un drapeau avec les logos du CMJ et du SF. Les jeunes du CMJ sont missionnés pour suivre les travaux du monument aux morts et de veiller à l'entretien des tombes des anciens combattants.
 - Une formation de porte-drapeau est prévue
 - Projet d'organiser un concours de pâtisseries savoyardes le 29 mai 2026 + vente de gâteaux par l'APE au profit de l'association « Les p'tites étoiles »
- Commissions intercommunales : proposition aux membres du conseil d'intégrer une commission de la CCVV.
 - Travaux et accessibilité :
 - Ecoles maternelles : Delphine BAUD-GRASSET
 - Déchets et environnement : DELAVOET François
 - Soutien à la vie associative : Alexiane REANT-CAYET
 - Communication :
- Jardins communaux : prêts en priorité pour les gens qui n'ont pas de terrain. Il reste 3 terrains à réserver. Il faudrait communiquer sur les réseaux et le site de la commune.
- Suite à la création de l'abri de l'ancienne « scie battante », les eaux de pluie sont récupérées et stockées dans une cuve enterrée, ce qui permettra d'arroser les fleurs de la commune durant les mois d'été, sans puiser sur le réseau public collectif. Nous allons faire l'acquisition d'une petite remorque équipée d'une motopompe et d'un enrouleur. Soit 2088€ pour l'acquisition de cet équipement. Au total avec la cuve, la facture Duvernay s'élève à 7713€.

- Réception d'un courrier des propriétaires limitrophes de Madame HIRT : elle les a mis au tribunal pour avoir un droit de passage sur leur terrain. Les voisins dénoncent des constructions chez madame HIRT sans demande d'autorisation de bâtir. La commune doit faire intervenir son avocat
- Festival des musiques du Faucigny le dimanche 28 juin 2026 : Les organisateurs de ce festival souhaitent que nous accueillions sur Bogève les musiques de Mieussy (31 musiciens) et de Chatillon (41 musiciens). Il faut trouver 4 « commissaires » pour accompagner les 2 groupes d'harmonie toute la journée + quelques personnes pour le casse-croute du soir. Faire passer le mot auprès des associations.
- BOGEVE ANIMATION : remerciement pour les forfaits de ski offerts pour le concours de belote
- Défilé des Vieilles voitures par l'association « la Poya de Mya » dimanche 3 mai : une 30aine de voitures seront exposées sur la place et proposition d'un casse-croute par la commune entre 10h15 et 10h45. Communiquer sur le site, Facebook de la commune, Facebook Bogève communauté, et commerces.
- Photo de la campagne électorale : la photographe offre la photo
- SDF : début des travaux 11 mai 2026
- TERRAINS DES CHAIX : incivilités récurrentes : déchets abandonnés, engins motorisés qui font des dérapages sur le terrain, déjections de chiens...Proposition de remettre des panneaux informatifs
- Lagune : travaux arrêtés momentanément : une grosse pelle doit être ramenée car l'ilot est plus petit que prévu. Ensuite les derniers arbres seront plantés et la pelouse ensemencée. Le regard de la source a été retrouvé mais il est cassé et bouché : il va devoir être restauré.
- Pièges à frelons : achat de 12 pièges par la commune. Le référent communal, Allain CHARDON, les a répartis sur la commune et va gérer l'alimentation en attractif. Le but est de piéger les reines fondatrices.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30.

Le Maire

Patrick CHARDON



Le secrétaire de séance

Pierre BRON

